



controle sous l'emprise de cannabis

Par **lankev**, le **13/10/2011** à **10:50**

BONJOUR,

Mon fils a été contrôlé il y a 10 jours pour conduite avec stupéfiants. Il vient de recevoir une suspension de permis de 3 mois.

La gendarmerie doit le recontacter suite aux tests urinaires.

Le taux était de 0.28 ng/ml. Je n'arrive pas à trouver ce que cela représente.

Il est en permis probatoire est-ce qu'il perd systématiquement les 6 points.

Merci de me répondre.

Cordialement

Par **napalm02**, le **13/10/2011** à **16:44**

La conduite sous stupéfiants est interdite quelque soit le taux (attention dès lors puisque le taux met plusieurs jours à baisser avant de revenir à 0). La perte est de 6 points sur le permis de conduire.